



CDI chantier Développement Informatique

Par **MstMorpheus**, le **09/09/2015** à **17:22**

Bonjour, rnrnCela va faire un an que je suis posté chez un client d'une société de service spécialisée dans l'industrie en CDI chantier. rnrnIl est précisé sur mon contrat que le chantier consiste à des mises à jour de développement en Vba/Excel. rnrnMais au bout de 2 mois de mise à jour, un nouveau projet m'a été confié (prévu depuis longtemps car déjà proposé à mon prédécesseur qui n'a pas eu la confiance du client ai-je appris). rnrnJe suis en poste en tant que Technicien Informatique et je viens d'achevé ce projet de 10 mois sans aide informatique ni cahier des charges. rnrnUne première version du projet est terminée et le client ne peut plus financièrement me prolonger. rnrnMes questions : rnrnEt est-ce courant ou autorisé d'utiliser un CDI chantier pour des projets de développement informatique ? rnrnCombien vais-je recevoir d'indemnité de licenciement (j'ai vu 1/5 un mois de salaire ???) rnrnSelon vous le chantier est-il valable ? rnrnL'intitulé du poste est-il respecté ? rnrnMerci de votre réponse, rnrnJulien